

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE RÉSOLUTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département

PRÉSIDENTE

Date

25 novembre 2025

Numéro

25.181

Heure

Auteur-e(s) : Emile Blant

Titre : Prise de position de la session des jeunes, portée par le Grand Conseil neuchâtelois, en soutien à la modification de la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (Assainissement des dettes des personnes physiques)

Contenu :

À l'initiative et en réponse à la session des jeunes 2025, le Grand Conseil du canton de Neuchâtel soutient le projet fédéral [25.019 Assainissement des dettes des personnes physiques](#) et transmet au Parlement fédéral les propositions suivantes à intégrer au projet :

- cours d'accompagnement obligatoires pendant la procédure de désendettement ;
- possibilité d'avoir recours à cet outil au maximum deux fois au cours d'une vie, dont une fois avant l'âge de 30 ans.

Motivation (obligatoire) :

Le 28 octobre 2025, [une session des jeunes, intitulée « 100 voix »](#), s'est tenue à Neuchâtel. Désigné-e-s par tirage au sort sur inscription, 100 jeunes âgé-e-s de 14 à 20 ans, issu-e-s de toutes les régions du canton, ont participé à cette journée. À cette occasion, les participant-e-s ont adopté plusieurs pétitions adressées au Grand Conseil.

L'une d'elle portait sur le désendettement. Elle a été adoptée par 38 voix contre 28, avec le développement suivant :

« Le Parlement fédéral traitera, lors de sa session d'hiver 2025, d'un objet intitulé « Assainissement des dettes des personnes physiques ». Cet objet a pour but d'introduire une possibilité d'effacement des dettes et ainsi offrir un nouveau départ à des personnes ayant connu un événement imprévu et dévastateur pour leurs finances (accident grave, maladie, etc.). Nous souhaitons que le Grand Conseil soutienne cet objet, car nous pensons que cet outil pourrait bénéficier à tous les acteurs (l'État, le demandeur, peut-être même le créancier, qui serait moins enclin à octroyer un prêt trop conséquent).

Les personnes qui tombent dans la spirale du surendettement ont beaucoup de mal à en sortir et restent, toute leur vie, dépendantes d'aides de l'État. Personne n'est gagnant, puisque ces personnes ne remboursent jamais entièrement leurs dettes, et les créanciers (souvent l'État) doivent effacer l'ardoise après leur décès. Il nous semble qu'il s'agirait d'un bon moyen pour les réinsérer dans la société et qu'elles redeviennent des consommatrices et des contribuables.

Le projet propose une procédure de trois ans pendant lesquels tout ou presque leur est saisi pour rembourser les dettes qui peuvent l'être. Nous pensons que les personnes qui vivraient pendant trois ans sans argent seraient très motivées à ne pas retomber dans l'endettement. Au final, personne ne perd rien, les gens sont réinsérés, ils vivent mieux, ils recommencent à gagner de l'argent, à être payés, en gros on arrête de payer pour eux et on perd de l'argent qu'on aurait presque de toute manière perdu, qu'on récupèrera sur toutes ces années où ils vont travailler. »

Vu la teneur de son contenu et les échéances concernées, le Grand Conseil donne suite à la demande de la session des jeunes sous la forme de la présente résolution.

Demande d'urgence : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Emile Blant, président du Grand Conseil

Autres signataires (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Autres signataires suite (prénom, nom) :